Je souhaite rémunerer un service réalisé par des particulier

Par **kernings**, le **25/10/2006** à **09:34**

Bonjour,

je souhaite connaître le statut des personnes, qui comme moi, propose de vendre leurs espaces pubs de leurs sites internet ? je suis un particulier, et les régies publicitaire me rémunère hors taxe ! est ce bien légal ?

J'espere que vous aurez une réponse à m'apporté.

Bien à vous.
Julien

Par **jeeecy**, le **25/10/2006** à **11:09**

en tant que particulier il n'y a pas de seuils a respecter

il faut justeque vous precisiez dans votre declaration de revenus l montant des rentrees d'aregnt que vous avez au titre de la publicite sur votre site ;) Image not found or type unknown

Par **Camille**, le **25/10/2006** à **13:44**

Bonjour,
Petit rappel aussi : si vous étiez payé TTC, vous auriez à restituer la TVA au fisc...

Par **Camille**, le **25/10/2006** à **15:39**

Re,
De toute façon, si vous voulez être tranquille, ce serait de consulter votre centre des impôts (même par téléphone dans un premier temps)(et, contrairement à certaines idées reçues, ne sont pas avares de conseils, en tout cas en ce qui concerne mon CDI). Sachez aussi que la DGI répond aussi à des questions par mail (site impots.gouv.fr).

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés